7200 *liv.* de canelle, 125027 *liv.* de ſucre en en poudre, 76 *liv.* de noix de muſcade confites, 50000 *liv.* de ſalpêtre, 1250 *liv.* d'étain de Malacque, 38000 *liv.* de bois de ſapan de Bima, 10000 *liv.* de bois de Caliatours, 1340 *liv.* d'indigo de Java, 3125 *liv.* de curcuma de Java, 3724 *liv.* de camphre, 375 *liv.* de cucebe ou poivre à queue, 375 *liv.* de poivre long, 100 *liv.* de catchou, 47120 *liv.* de thé de Batavia, 200000 *liv.* de café de Java, 5 futailles d'Aracq.

En Toiles de coton : ſçavoir,

600 pieces de caſſes, 65 pieces de Sologesjes, 795 pieces de ſanes fins, 800 pieces de chints Amadabat, 200 pieces de Bethilles, 900 pieces de Romals, 1920 pieces de Guinées diverſes, 40 pieces dito écrues.

De l'Orient, *le* 11 *Mai* 1767.

Le Vaiſſeau de la Compagnie des Indes le *Comte d'Artois*, eſt arrivé dans ce Port venant de l'Iſle de France chargé de quinze milles balles de café de Bourbon. Ce Navire a rencontré au Cap de Bonne Eſpérance les Vaiſſeaux de l'Orient le *Prudent* & le *Montmartel* qui alloient aux Indes.

On ſe flatte de l'arrivée prochaine des Vaiſſeux le d'*Argenſon* & le *Condé*, chargés l'un & l'autre de café de Bourbon, ainſi que le Navire le *Comte d'Artois*.

Du Havre, *le* 10 *Mai* 1767.

Arrivée *de Navires.*

Du 4 au 9 Mai 1767, il eſt entré dans ce Port 7 Navires François, 1 Eſpagnol, 1 Hollandois & 4 Anglois; ſçavoir, le *Benjamin*, Capitaine *Benjamin Lambert* de Saint Valery, venant de Cette chargé de vin; le *Hazard*, Capitaine *Guillaume Michelot* de Vannes, venant de Port Maurice chargé de 174 pieces 46 demi-pieces d'huile & de 30 caiſſes de fruits; la *Françoiſe Marie*, Capitaine *le Normand*, venant de Rouen chargé de 56 boucauts de tabac; l'*Aimable Société*, Capitaine *Frechon* du Havre, venant de Bordeaux chargé de 32 bariques de vin, 30 pains de réſine & d'autres marchandiſes pour Rouen; l'*Orient*, Capitaine *Michel Saurin* de Toulon, venant de ce même endroit chargé de vin, d'huile & de ſavon; le *Saint Louis*, Capitaine *Louis Gaillard* de Dieppe, venant de Londres chargé de 180 boucauts de tabac; l'*Aimable Roſe*, Capitaine *George-Alexis Hard* de Rouen, venant d'Alic. & de Malaga, chargé de 105 balles de ſoude, 61 barils de vin & d'autres marchandiſes pour Rouen; le *Saint Joſeph*, Capitaine *Vincent Delcazal* Eſpagnol, venant de Bilbao chargé de 144 balles de laine; la *Dame Eliſabeth*, Capitaine *Geelt Meewes* Hollandois, venant de Rouen ſur leſt; la *Bonne Volonté*, Capitaine *Jean Wingham*; la *Fanchon*, Capitaine *Jean Turner* Anglois tous les deux, & venant de Cheſter chargés de 1300 pieces de plomb, 24 blocs & 4 barils d'étain; la *Manilla*, Capitaine *Jean Jhinglan* & la *Junon*, Capit. *Richard Sparshot* tous deux Anglois, venant ſur leſt.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 7 Navires François, 3 Hollandois & 4 Anglois; ſçavoir, l'*Union* (*), Capitaine *Chevreuil*; le *Saint Pierre*, Capitaine *Rozette*, allant à Londres chargés de farine & d'indigo; le *Hazard*, Capitaine *Felix Darion*; le *Triomphant*, Capitaine *Lamy*, allant tous deux à Fecamp chargé de ſeigle & de froment; l'*Eſpérance*, Capitaine *Fauqueux*, venant de la Rochelle, & allant à Dieppe ainſi que le Bâtiment du Capitaine *Avenel*, chargés de bled; l'*Aſſomption*, Capitaine *Poſtel*, allant à Cherbourg ſur leſt; la *Dame Anne Eliſabeth*, Capitaine *Pierre de Hardes*, allant à Amſterdam ſur leſt; la *Demoiſelle Hendrina*, Capitaine *Pieter Brus*; & le *Jeune Wolkert*, Capitaine *Pieter Jacobs*, allant à Hambourg chargés de ſucre & de café; la *Chriſtiana*, Capitaine *Jean Renfry*; la *Betſy*, Capitaine *Guillaume Rowe*; la *Marie*, Capitaine *Martin Ribardin*; le *Saint André*, Capitaine *Richard Gard*, tous quatre Anglois, les deux premiers allant à Falmouth, & les deux autres à Corck en Irlande ſur leſt.

(*) *Ces trois Navires étoient de relâche dans ce Port.*

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1767.

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1767.

GAZETTE *DU COMMERCE*,
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1767. Du Mardi 19 Mai.

AGRICULTURE.

De Roseau,

Dans la Dominique, le 3 Janvier 1767.

Nous avons actuellement sur la côte de cette Isle onze Vaisseaux employés à la pêche de la baleine, appartenant à la nouvelle Angleterre.

Le 30 du mois dernier un de ces Vaisseaux avoit fait 100 barils d'huile, un autre 30, & un troisiéme 25. Il y a toute apparence que le succès de cette pêche sera très-grand cette année.

De S. Christophe, *le 2 Février 1767.*

La récolte du sucre dans cette Isle, ainsi qu'à Antigoa, à Nevis, à Montserrat, est aussi belle que nous pouvons le desirer, & excédera s'il est possible celle de l'année derniere; on commence déjà ici à embarquer de nouveaux sucres, mais le coton a beaucoup souffert des pluies continuelles, & le prix de cette denrée haussera nécessairement.

De Londres.

M. John Wright, Banquier dans Lombard-Strets, a planté 46000 sapin en 1766, sur la terre de Norfolk; la Société des Arts & des Sciences lui a adjugé en conséquence la médaille d'or qui se donne annuellement.

Une des raisons que l'on a données du haut prix des grains, est que nous eumes en 1765 une récolte abondante, mais qu'une grande partie de ce grain fut exportée pour la Hollande & d'autres pays étrangers, dans la vue de se procurer la gratification, & on prétend qu'aujourd'hui nous payons ce même grain quatre pour cent plus cher que nous ne l'avons vendu.

Nous apprenons par un Particulier qui est arrivé vers la fin d'Avril à Londres du Comté de Glocester, que les principaux Habitans de plusieurs Villes de cette fertile Province, font usage du pain d'orge, quoiqu'on ait supputé que plusieurs Fermiers & Monopoleurs ont assez de froment pour fournir aux besoins d'un nombre d'Habitans quatre fois plus considérable jusqu'après la récolte.

EXTRAIT

Des Papiers Anglois du 30 Avril 1767.

Observations

Sur les dangereux effets de la résolution prise par le Parlement, d'abandonner la pêche de Groenland pour favoriser celle qui se fait par les Américains dans le Golfe S. Laurent.

De Newcastle, *le 24 Avril.*

Nous venons d'apprendre que le Parlement refuse de renouveller la récompense attachée à la pêche dans le Groenland, dont

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

le terme expire cette année. Cette branche de commerce ſi avantageuſe pour le Royaume va donc recevoir ſon coup de grace. Que deviendront tous les uſtenſiles propres à cette pêche, & qui ont coûté infiniment d'argent ? Nous ſerons donc réduits à les rendre à nos bons amis les Hollandois, & déſormais obligés de tirer d'eux, & au prix qu'ils voudront, l'huile & les côtes de baleine, ſur-tout quand cette pêche manquera en Amérique. Ces bons alliés doivent certainement faire des remerciemens publics & des proteſtations de la plus grande reconnoiſſance aux Auteurs d'un tel projet, qui, par ce moyen les auront délivrés des rivaux les plus formidables qu'ils euſſent dans cette pêche.

Quelques perſonnes prétendent (je ne ſçais ſur quel fondement) que c'eſt un ſacrifice que l'on veut faire en faveur des Américains ; mais il n'eſt certainement pas juſte que les Habitans, les fideles Habitans de la Grande Bretagne qui ſupportent ſi patiemment le peſant fardeau des impôts, ſoient découragés & opprimés pour favoriſer des gens qui ont refuſé d'une maniere ſi indécente de ſupporter une légere partie des charges de la Nation.

La récompenſe qui nous étoit accordée, n'étoit point une perte pour l'État, au lieu qu'il en éprouvera une réelle, lorſqu'il manquera de l'huile & des côtes de baleine que cette pêche lui fourniſſoit. Mais il la ſentira encore plus vivement par la diminution de ſes matelots, dont cette pêche étoit une abondante pépiniere, & qui les rendoit robuſtes & courageux.

Nous devons cependant eſpérer que l'on fera quelqu'attention à cet objet, & qu'on ne ſouffrira pas qu'une ſi belle branche de commerce & de navigation qui eſt actuellement dans l'état le plus avantageux, ſoit entiérement abandonnée & détruite.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

Suite de la maniere de traiter les chevaux morveux, par M. Larché.

SECOND TRAITEMENT.

On donnera au cheval pendant 16 jours, ſoir & matin dans du ſon frié, une boule pilée; le 17^e. jour on le laiſſera repoſer, & le 18^e. on le purgera comme il eſt dit dans le premier traitement.

On continuera les breuvages d'écorce d'aulne, & on les diſcontinuera dès que le cheval ne jettera plus.

On n'oubliera pas de lui ſeringuer dans les nazeaux, & de lui laver la bouche avec ail, comme il a été dit ci-devant.

Pendant le premier & le ſecond traitement, on le promenera & on le fera troter tous les deux à trois jours en main, la tête baſſe, & on le fera manger de même.

Pour nourriture on lui donnera, outre le ſon avec les boules, un quart de ſon trois fois par jour, après avoir mangé ſa paille ou ſon foin.

Le matin & le ſoir on lui donnera de la paille, & à midi une demi-botte de foin, & on le fera boire à l'eau blanchie avec trois bonnes poignées de farine d'orge.

On le remettra à l'avoine après les deux traitemens finis, on l'exercera modérément pour le mettre en haleine, & pendant un mois on lui donnera tous les jours à midi dans du ſon une once de foie d'antimoine & autant de fleur de ſouffre, après quoi on le préparera pendant trois jours, en ne lui donnant que du ſon & de la paille, à prendre; le 4^e. la même purgation mentionnée dans le premier traitement.

Nota. Toutes les fauſſes gourmes, reſtes de gourmes, morfondure avec battement de flanc, & fievre, courte haleine, courbature, ſe traitent de même que la morve, & le plus ſouvent les remedes du premier traitement ſuffiſent pour les guérir.

Avec les mêmes remedes j'ai guéri un cheval farſineux à M. Bongars, Intendant de la Marine ; j'en ai ſon certificat.

Traitement des écarts & entorſes.

Celui des écarts eſt de 36 #.

Celui des entorſes de 24.

Il ſera libre de ne prendre que la moitié du remede, & de ne prendre l'autre moitié que lorſqu'on aura vu l'efficacité de la premiere.

Il faut bien en frotter toute la partie affligée deux fois par jour, après l'avoir bien échauffée avec la main.

On aura attention avant toutes choſes de

le saigner, & on lui donnera pendant 15 jours, à midi, dans du son, une once de foie d'antimoine.

Observation.

Les boules mentionnées dans le traitement de la morve, sont les mêmes dont j'ai annoncé il y a quatre ans l'efficacité, qui depuis en a été constatée par nombre de certificats; l'augmentation que j'y ai faite depuis peu, leur a produite une autre couleur, mais elles sont plus salubres & plus curatives.

On s'en sert fructueusement pour les gourmes, morfondures sans battement de flanc, fievre, toux; elles remettent en bon état un cheval qui quoique mangeant bien, ne peut prendre du corps. Elles rétablissent un flanc altéré; le paquet qui est de 12 boules se vend 12 #.

L'usage que j'en fais est d'en donner 2 dans une pinte de vin ou de bierre, au moins pendant deux à trois jours de suite; je cesse d'en donner, ou je continue à n'en donner tous les jours qu'une dans une chopine de vin, jusqu'à ce que mon cheval se porte bien.

Dans le vin ou la bierre dont on se sert pour y mettre les boules, il faut y avoir fait infuser pendant 24 heures deux onces de foie d'antimoine, & quand on veut s'en servir, on le verse par inclination, & on rejette aussi-tôt par-dessus d'autre vin; le foie d'antimoine peut servir pend[t] 8 jours, ensuite on le jette, & on en remet d'autre si on continue les breuvages; le régime de vivre est de la paille, du son, très-peu de foin, & la boisson, de l'eau blanche.

La distribution de mes remedes se fera chez Madamne d'Hannonville, buraliste de la lotterie de l'École royale militaire rue Saint Benoist, Fauxbourg S. Germain, & chez M. Leblanc, Marchand de tabac, rue S. Paul, vis-à-vis le Fayancier.

Comme très-souvent je suis absent, toutes les personnes de Province qui m'écriront auront l'attention de m'adresser leurs lettres dans un des deux bureaux de distribution que j'ai dans Paris mentionné ci-dessus, d'où elles me seront envoyées.

Annonce de Livre.

Mémoire sur la qualité & l'emploi des engrais, par M. de Massac, de la Société royale d'agriculture de la Généralité de Limoges au Bureau de Brive, & de l'Académie des Sciences, inscriptions & belles-lettres de Toulouse. A Paris chez Ganeau, rue S. Severin 1767, vol. in-12.

L'Auteur de ce traité est déjà connu par son Mémoire sur la *maniere de gouverner les abeilles dans les nouvelles ruches de bois de son invention.* (a) D'après les observations qui lui ont été faites, il pense que dans les pays où les abeilles ne trouvent point à butiner, il vaut mieux composer chaque ruche de trois hausses, ne leur donner que sept à huit pouces de hauteur, & en dedans 10 pouces une ligne en quarré. On sera presque sûr alors que la hausse supérieure se trouvera pleine chaque année vers la mi Juillet, & qu'il n'y aura nul inconvénient à l'enlever dans ce temps-là pour la substituer sous les deux autres au commencement du printemps suivant. Au reste, ce sont les différens climats & le plus ou le moins d'activité du travail des abeilles qui doivent déterminer le nombre, la grandeur des hausses & le temps de les tailler. On doit sentir qu'il est impossible de prescrire de regles générales sur ces articles.

M. de Massac qui ne sçait occuper ses loisirs & ses talens que pour le bien de la Société, vient de donner dans l'ouvrage que nous annonçons, le résultat de ses expériences & de celles qui ont été faites par des personnes sur l'exactitude & l'intelligence desquelles il pouvoit compter. Malgré cette attention de la part de l'Auteur, sa modestie lui fait croire qu'il a peut-être mal vu en quelques occasions, & il prie ceux qui auroient quelques observations à faire sur son ouvrage, de les publier par la voie de notre Gazette. Nous ferons connoître cet ouvrage utile dans le Journal de Juillet.

(a) *On en trouve à Paris chez le sieur Leverte, Maître Menuisier, Cloître de Saint-Jean de Latran. Cet Ouvrier en a fait plusieurs sous les yeux de M. de Massac.*

ETAT du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois d'Avril 1767, *dans les* GE'NE'RALITE'S *de*

CHAALONS.				BOURGES.				RIOM.				BORDEAUX.			
LIEUX des Marchés.	PRIX			LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.		
	l.	f.	d.		l.	f.	d.		l.	f.	d.		l.	f.	d.
Bar-ſur-Aube.	14	17	7	BOURGES.	20			Aurillac	29*	6	6	Agen.	22	11	
CHAALONS.	14	2										Bazas.	22	1	
Chaumont.	16	10		Chateauroux				Brioude.	24	1	1	Bergerac.	20	3	
Epernay.	13	4										Blaye.	17*	14	
Joinville.	15	4	9	Dun le Roi.	17*	4		Clermont	23	5		BORDEAUX.	25*		
Langres.	18*											Caſtel Jaloux	22	1	
Mezieres.	12	15	6	Iſſoudun.	18	15	5					Condom.	21	2	
Reims.	15	4	1					Iſſoire.	24	13	1	Libourne.	22	15	
Rethel.	10*	19	3	La Charité.	20							Marmande.	23	8	
St. Dizier.	12	12	2	La Chaſtre.				Mauriac.	28			Monſſauquin	22		
Sainte - Menehoult.	12			Le Blanc.	21*							Nerac.	23	4	
Sezanne.	13	15	9	St. Amand.	19	8	6	RIOM.	22*	13		Nontron.	18	6	
Troyes.	13	16										Perigueux.	19	10	
Vaucouleurs.	15	15		Sancerre.	20	6						Ste. Foy.	19	10	
Vitry.	13	7	6	Vierzon.	20	3		St. Flour.	26	10		Sarlat.	18	17	
												Villeneuve.	23	13	
PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	14	3	2	From. le ſep.	19	12	1	From. le ſep.	25	9	9	From. le ſep.	21	7	2
Pain la liv.		1	8	Pain la liv.		2	2	Pain la liv.		3	1	Pain la liv.		2	5
Avoine le ſ.	4	12	6	Avoine le ſ.	5	2	9	Avoine le ſ.	6	6	4	Avoine le ſ.	9	6	
Foin le q.	1	12	4	Foin le q.	1	15	1	Foin le q.	1	15	11	Foin le q.	2	6	
Paille le q.		15		Paille le q.	1	3		Paille le q.	1	1	6	Paille le q.	1	3	6

COMMERCE.

DE PETERSBOURG.

LEs perſonnes nommées par l'Impératrice pour aller faire la découverte du détroit qui ſépare l'Aſie & l'Amérique, ont dû partir le 15 d'Avril pour faire la route des Iſles Beering & de Kamskatſcha, & procéder enſuite à la découverte d'un paſſage par le Nord Eſt à la mer de l'Inde.

DE STOCKHOLM.

Le Roi informé que beaucoup de bâtimens périſſoient faute de ſecours dans les naufrages, & par la mauvaiſe volonté de ceux qui étoient à portée de leur rendre ſervice, a fait publier une Ordonnance par laquelle il fixe le genre de punitions de ceux qui, dans des cas de naufrages, ne donneront point les ſecours qui dépendront d'eux.

D'ELSENEUR, *le 14 Avril.*

Les glaces ont fermé long-temps le Sund

pendant l'hyver dernier, mais depuis qu'il eſt devenu libre, il y a paſſé un nombre très-conſidérable de Vaiſſeaux : le 10 & le 11 de ce mois, on y a vu plus de 220 Navires de différentes Nations qui venoient de la mer du Nord, & qui faiſoient voile pour la Baltique.

De la Riviere noire, *ſur la Côte des Moſquites.*

Les marchandiſes qui trouvent aujourd'hui le plus de débit ſur cette côte, ſont les bas de ſoie, les toiles blanches ſuperfines, les toiles de Nankin, les drogues & les épices, les chapeaux bordés, les mouſſelines, les porcelaines de la chine, les montres à répétition, les boutons & les boucles.

EXTRAIT

Des Papiers Anglois du 8 Mai 1767.

De Londres.

L'Aſſemblée des Actionnaires de la Compagnie des Indes, s'eſt tenue le 6 du préſent mois de Mai. On y a fait lecture d'un meſſage du Miniſtere, par lequel la Compagnie étoit exhortée à ſuſpendre toute augmentation de ſon dividende, juſqu'à ce que le Gouvernement ait pu prendre une plus grande connoiſſance de l'état de ſes affaires. Nonobſtant ce Conſeil, un Actionnaire propoſa de porter le dividende à 12 & demi pour cent, à commencer du 25 Juin prochain, & cet avis l'emporta par la pluralité des ſuffrages.

La Compagnie a auſſi adhéré dans la même ſéance à la propoſition qui lui a été faite, d'arrêter les pourſuites commencées depuis quelque temps contre diverſes perſonnes qui avoient été employées à ſon ſervice.

L'Aſſemblée s'eſt enſuite ajournée au Vendredi 8.

On a reçu commiſſion de la nouvelle Yorck & de Boſton, d'engager un certain nombre d'habiles Ouvriers en manufacture de papier marbré, à s'embarquer ſur des promeſſes très-avantageuſes. On doit auſſi engagager pluſieurs Tiſſerands de couverture pour la nouvelle Hampshire & la baye de Maſſachuſet.

On a reçu pluſieurs lettres par leſquelles on eſt informé que le commerce & l'établiſſement de la Floride orientale ſont dans l'état le plus languiſſant ; on y voit que cette Province a très-peu de relation de commerce avec les Eſpagnols, & que la plupart des principaux Commerçans ſe ſont tranſportés vers la côte des Moſquites.

On apprend que le prix des Eſclaves d'Afrique eſt hauſſé de vingt pour cent à S. Vincent & à S. Domingue.

Observations

Sur le Proſpectus publié dans la Gazette du Commerce par une nouvelle Compagnie d'aſſociation pour la traite des Négres, le commerce de l'Amérique & la péche.

La principale raiſon qui a fait tomber dans la langueur les branches du commerce maritime, eſt la concurrence des étrangers à la côte de Guinée. Les Anglois principalement, & les Hollandois, ont dû être dans une activité étonnante, puiſqu'ils étoient ſûrs d'introduire leurs Négres dans nos Colonies ; il en a été de même pour le commerce direct de ces mêmes Colonies, puiſqu'ils étoient bien aſſurés d'y être reçus ouvertement avec toutes ſortes de marchandiſes. Il eſt réſulté de-là que les riches Négocians ſe ſont retirés du commerce pour devenir ou Propriétaires de fonds, ou Rentiers, & c'eſt un malheur d'autant plus grand que ce ſont les meilleures maiſons de Nantes ou de la Rochelle qui ont eu juſqu'à ſix Navires à la fois pour la Guinée. La cauſe d'un événement ſi funeſte provient de la facilité que les Étrangers ont trouvé pour s'introduire dans nos Colonies.

Si l'aſſociation qui ſe forme peut avoir aſſez de crédit pour faire fermer les Ports de ces mêmes Colonies aux Étrangers, elle rendra un grand ſervice à la Nation, ranimera ſon émulation, & procurera en conſéquence un grand avantage à l'État.

Il s'eſt trouvé quelquefois à Juida quatorze grands Navires François qui y faiſoient avantageuſement & promptement traite complette, quoiqu'il y eût en même-temps des Anglois, des Hollandois & des Portugais. Ces derniers contribuoient à notre traite, en ce qu'ils ne portoient alors que peu de

tabac & beaucoup d'or qu'ils nous donnoient en échange des aſſortimens de marchandiſes que nous leur fourniſſions pour faire leur traite ; mais depuis qu'ils portent beaucoup de tabac, peu ou point d'or, leur tabac eſt devenu le ſeul aſſortiment qui leur ſoit néceſſaire. Ce ſeroit donc un grand bien ſi l'on pouvoit fabriquer en France ou dans nos Col. du tabac à la façon Breſilien^e pour être porté dans les endroits de la côte de Guinée où il eſt néceſſaire, on y perdroit peut-être d'abord à cauſe de la concurrence des Portugais, mais ils y perdroient auſſi, & par conſéquent ils abandonneroient cet article pour reprendre leur renvoi en or, par ce moyen nos cargaiſons Françoiſes, (compris le nouvel article du tabac) nous fourniroient nos cargaiſons de Négres & celles des Portugais. Si à cet avantage ſe joignoit celui d'une proſcription abſolue de Négres étrangers dans nos Colonies, le commerce d'Afrique reprendroit ſon ancien cours; l'émulation renaîtroit dans le cœur des François, & les Colonies, par le ſeul ſecours de la Nation, recevroient la quantité d'eſclaves qui leur ſont néceſſaire pour la culture de leurs productions.

L'eſpece des Navires que l'*aſſociation* deſtine pour la traite, donne à penſer qu'elle a pour objet celle de la côte d'Angole & celle d'Oceque. (C'eſt ainſi que nous nommons dans nos Ports le *bas de la côte d'or.*) Il ſeroit cependant bien à ſouhaiter qu'elle portât ſes vues ſur d'autres opérations, & qu'elle préparât les moyens de faire des établiſſemens par-tout où les Anglois n'en n'ont pas ; c'eſt le ſeul & unique moyen de faire tomber leur commerce en peu de temps.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

A V I S.

Aux Armateurs & aux Capitaines de Navires.

Navire tout neuf à vendre à Caen, au chantier du ſieur Jacques Dumeſnil, Conſtructeur, auquel ce Navire appartient : il eſt avancé au point que tous les baux du premier pont ſont placés & tous courbés, ainſi que les ceintes qui ſont placés en dehors : ce Navire a été commencé dès le mois de Juin 1765, & a paſſé deux étés & deux hyvers en tors bois, toutes les levées ont été faites ſous le pied au nombre de 44 toutes goujonnées en fer, au quarré des bois, tous les bordages ſont ſur le chantier pour le border, débités de 3 à 4 ans. Ce Navire étant encore découvert, eſt facile à viſiter.

PROPORTIONS.

Longueur de quille port^t ſur terre 70 pieds
Baux entre les bordages, 23 p. 3 p. & demi.
Hauteur de cale ſur terre ſous baux, 10 pieds.

On ſe propoſe de lui donner de hauteur d'entrepont 4 pieds 6 pouces, lequel pont ſera conduit de plain pied juſqu'à la chambre qui ſera placée au-deſſus de la ſainte-barbe. Ce Navire ſera très-bon d'echouage quoique très-bon voilier, & portera plus de 300 tonneaux de peſanteur ; il ſera très-propre pour faire un Négrier, de même qu'on pourroit le diſpoſer pour la côte de Terre-Neuve, pour le poiſſon ſec. Ceux qui voudroient en traiter pourroient en être livrés ſous peu.

Il faut s'adreſſer à Caen, à Vaucelle, au ſieur Dumeſnil, Conſtructeur, qui eſt diſpoſé à le vendre à bon marché.

M. Crevon, chez M. Portebled, Négociant, rue Comteſſe d'Artois, pourroit donner encore d'autres éclairciſſemens s'il en étoit néceſſaire.

Navires en armement.(*)

DU HAVRE, *le 10 Mai 1767.*

Le Navire la *Victoire*, de 250 tonneaux, Capitaine *Bellanger*, du Havre, Armateurs MM. veuve *Lemonier & fils*, Négociant au Havre, eſt en charge dans ce Port pour la Martinique, & doit partir du premier au 15 de Juin 1767.

On a conſtruit dans ce Port pour M. de Courtenvaux un petit Nav. grée en frégate & percé de 6 canons, extrêmement curieux

(*) *En annonçant dans la Gazette N°. 37, le départ futur du Navire la* Carlotta *en charge à la Rochelle pour la Louiſiane, on a omis de mettre qu'on pouvoit auſſi s'adreſſer à Paris à M. Lemaître, Négociant, rue de Montmorenci.*

par les peintures ſculptures & dorures dont il eſt orné. Quoique ce petit bâtiment ne ſoit pas encore au point de perfection où il doit être, il revient actuellement à 40000 écus, & il mérite déjà l'attention des perſonnes de goût. Le Propriétaire compte s'y embarquer, pour viſiter tous les Royaumes de l'Europe & ſe rendre à Paris.

Dès qu'on ſera informé du départ de ce Navire, on en fera mention ainſi que des endroits qu'il doit parcourir.

CHANGES A PARIS.

M. 1767.	*Jeudi 14.*	*Ven. 15*	*Sam. 16.*
Amſterdam.	55 ¼		
Londres.	33		
Hambourg.	169		
Madrid.	154		
Cadix.	152		
Livourne.	95		
Lyon Pâq.	¼ pc.		

AVIS.

Le ſieur Belleville continue toujours ſa poudre de citron pour faire la limonade, qui eſt auſſi parfaite que ſi on venoit de la faire; il eſt enfin parvenu à la rendre auſſi bonne que la limonade ordinaire que l'on prend par-tout; il la garantit même 3 ans auſſi bonne que le premier jour; il y a déjà 4 ans que le ſieur Belleville a eu l'honneur de la préſenter à la Cour à M. de Senac, premier Médecin du Roi, qui a reconnu la bonté & l'utilité de cette découverte; lui a donné la permiſſion de la débiter comme étant trés-ſaine & rafraichiſſante, & beaucoup meilleure que le ſyrop de limon; il en faut une cuillerée pour un verre de demi-ſeptier; au reſte on en met plus ou moins ſelon ſon goût; l'on peut même en porter par-tout dans ſa poche pour ſe rafraichir la bouche ſans eau, ſoit en courant la poſte ou ſur mer; le ſieur Belleville tient magaſin préſentement rue de Grenelle, Faugbourg S. Germain, proche la fontaine, vis-à-vis le Vinaigrier. Il y a des flacons de 3 ℔ & de 6 ℔; un de 3 ℔ fait 18 à 20 caraffes, pour éviter toutes ſupercheries, il a ſoin de mettre ſon cachet & ſa ſignature ſur les flacons dans leſquels eſt enfermée la poudre de citron: pour la commodité du public, le ſieur Belleville en a mis un dépôt chez la veuve Belleville ſa mere, ſur le Boullevard du Temple, entre les ſieurs Nicolet & Gaudon, à l'enſeigne du *Petit caveau pour les glaces.*

FINANCES.

DE TURIN.

LE Roi a jugé à propos de réduire l'intérêt de l'argent à 3 & demi pour cent, en conſéquence le Sénat a publié une déclaration dont voici la traduction littérale.

Le Sénat de ſa Majeſté ſeant à Turin.

Soit notoire à chacun que Sa Majeſté ayant été informée que depuis que les intérêts des lieux de Monts ont été réduits de quatre à trois & demi pour cent, laquelle réduction s'eſt faite auſſi par l'ordre de Sa Majeſté au même taux des intérêts de la plus grande partie des capitaux qui ont été détachés de ſon domaine royal à l'occaſion de la derniere guerre, il s'étoit introduit dans le commerce l'uſage de régler ſur la ſuſdite réduction les intérêts des emprunts, & l'intention de Sa Majeſté étant que le taux ordinaire des intérêts des emprunts & de tout autre contrat quelconque, ſoit réglé généralement, ainſi que cela s'eſt pratiqué dans toutes les occurrences, ſur les taux d'intérêts que payent ſes finances royales par les lieux de Monts, Sa Majeſté nous a en conſéquence ordonné par ſa cédule du 23 de ce mois, de faire ſçavoir par une déclaration qui doit être publiée dans toutes les Villes Capitales de chaque Province dépendantes de notre Juriſdiction, que le taux ordinaire de l'intérêt ſera réglé, à commencer du premier Mai 1767, à 3 & demi pour cent, & aura lieu ſur ce pied, non-ſeulement pour les emprunts mais pour tous les autres contrats par leſquels il auroit été ou pourroit être ſtipulé entre les parties, que les intérêts ſeroient payés ſur le taux

ordinaire ; & de même ſera entendu être réduit à ce taux l'intérêt des emprunts pour leſquels il auroit été ou pourroit être convenu de payer un intérêt plus fort que le ſuſdit taux, ſauf excepté les cas particuliers, dans leſquels, en conſidération ou de la ceſſation de lucre, ou de quelque perte, juſte compenſation & autres cauſes légitimes, nous aurions trouvé équitable d'en ordonner autrement. A ces cauſes & en exécution des ordres royaux ci-deſſus mentionnés, nous faiſons ſçavoir à chacun tout ce que deſſus, ordonnant que la préſente ſoit publiée dans toutes les Villes principales de chaque Province dépendantes de notre Juriſdiction, déclarant qu'il doit être ajouté à la copie de la préſente, imprimée à l'Imprimerie royale, la même foi qu'à l'original même. Donné à Turin le 24 Avril 1767.

Par ordre dudit Sénat royal. Signé MUSSO.

COURS DU CHANGE *à Amſterdam le 8 Mai 1767.*

Londres.	34 2 ½
Ditto à 2 uſances.	34
Paris.	54 ½
Ditto à 2 uſances.	54
Bordeaux	54 ½
Ditto à 2 uſances.	54
La Rochelle.	54
Bilbao	93 ¾
Madrid	94
Cadix.	94 ½
Séville	93 ¾
Lisbonne.	45 ½
Veniſe	87 ¾
Gênes	84
Livourne.	85 ½
Vienne.	34 ½
Hambourg	31
Anvers & Gand	2 ¾
Bruxelles	2 ¾
Zélande.	1 ½
Rotterdam	au pair.
Genêve	90
Agiot de la Banque	4 15/16 p %

CHARGES A VENDRE.

Charge d'Agent de Changes, Banque & Marchandiſes à Lyon, à vendre.

S'adreſſer à M. Moutonnat, Notaire, place des Carmes.

Charge de Conſeiller au Châtelet de Paris, d'ancienne création à vendre à l'amiable ; il y a toutes ſuretés pour l'acquéreur, auquel on facilitera tous les moyens poſſibles pour le paiement du prix.

S'adreſſer à Paris, à M. de Savigny, Notaire, rue & près la Comédie Françoiſe :

Ou à M. de Neuilly, rue Grenier S. Lazare, la porte cochere à côté du Notaire.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 16 Mai 1767.*

L'Or à 23 k. 31. 32e. *l'once* à	98# 10ß
Or à 20 karats, *l'once* à . .	82 10
L'argent à 11 d. 20 g. *le m.* à .	53 17 6
Idem de 11 d. 10 g. à . . .	51 17 6
Piaſtres le marc, ...	48 12 6

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiemt. de Mai.
Gaultier,	8e.	L.	20
Le Canut,	31e.	M.	20
Meulan,	44e.	M.	20

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai. 1767.	*Jeudi 14.*	*Vendredi 15.*	*Samedi 16.*
Ac. des Indes. .	1295	1295. 92 ½ 90	1285. 82 ½ . .
Emp. de la Com.	387	387	. . . . .
Prom. à 5 p %. .	24	. . . . .	24. . . . .
Prom. à 4 p %. .	39 ½	39 ½	. . . . .
Ac. des Fermes.	772 ½ 70. 72 ½	770	772 ½ . . . .
Amortiſſement.	21	. . . . .	. . . . .
2 ſ. p. l. du Dix.	21 ½ . . .	. . . . .	. . . . .
3e. Loterie. .	30	30	30 . . . .
Annuités. . .	395	394	. . . . .
Coup. d'An. .	75	75. 74 ½. . .	74 ½ . . . .
Emp. de 50 mil.	32 ½	32 ½ 33. 2m .	32 ½ . . . .
Emp. de 30 mil.	34. 34 ½. . .	34 ½ 35. 34 ½.	34 ½ . . . .
Col. 1759. . .	34 35 6m .	34. 35. 10m. .	34 . . . .
Canada. . .	38 ½ 39 1m. 40 10m	38 ½ 39. 2m 40. 10m	38 ½ 39 ½ 2m 40. 10m
4e. L. Epoques.	28. ½ 10e. 33 ½.	. . . . .	28 . . . .
Nouette. . .	32. 32 ½ . . .	32 ½ 33. 3m .	32 ½ 33. 3m. .
Ac. de la caiſſe .	dupl. 60 . . .	. . . . .	1040 . . .
CONTRATS.			
Sur la Ville.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
A 4 p %. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
3 p % ſur les Cui.	. . . . .	. . . . .	. . . . .

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 40.

De Nantes, *le 9 Mai 1767.*

Le 5 Mai on a lancé à l'eau le Navire la *Fortune*, percé pour 18 canons, & du port de 300 tonneaux. Ce Navire a été conſtruit par M. Bourmaud l'aîné pour M. Deguer, Négociant à Nantes.

Arrivée *de Navires.*

Du 2 au 8 Mai 1767, il eſt entré dans ce Port 14 Navires François & 6 Etrangers; ſçavoir, la *Gentille*, de 60 tonneaux, Capitaine *Pierre Fontaine*, venant de Lisbonne avec de l'huile de poiſſon & du bois de Breſil; la *Thetis*, Capitaine *François Mourailleau*, venant de Bayonne avec des jambons, du goudron, du brai gras & ſec, de la réſine & de la laine; le *S. Jean*, Cap. *L. Laclotte*, venant de Saint Sébaſtien avec du fer, des traques d'avirons, de la réglisſe, des pierres à meules & des citrons; la *Prudence*, Capitaine *Julien Maſſon*, venant de Bilbao avec du fer & des roſeaux; la *Sainte Roſe*, Capitaine *René Clement*, venant de Marſeille avec du vin, du papier, de la toile de Bretagne; le *Saint Louis*, Capitaine *Louis Dugaux*, venant de l'Orient avec des marchandiſes de la Compagnie des Indes; la *Marie Joſeph*, Capitaine *Joſeph Largouet*, venant de Libourne avec du vin, du jambon & des cuiſſes d'oie; la *Marguerite*, Capitaine *Joſeph Rio*, venant de Riberon; la *Providence*, Capitaine *Alexis Pradeau*; la *Sainte Anne*, Capitaine *François Moiſeau*; le *Saint François*, Capitaine *Aug. Boiſſon*, venants de l'Iſle de Ré avec du vin; la *Marie*, Capitaine *Julien Fardel*, venant de Quimper avec du miel; la *Marie-Anne Victoire*, Capitaine *Jean Fouquet*, venant de Redon avec des ardoiſes; la *Reine des Anges*, Capitaine *Mathurin le Dars*, venant de Hennebon avec des draperies communes, des couvertures de laine & du ſeigle; l'*Anne Philippine*, venant de Dantzick; l'*Ingebor Maria*, venant de Fridericſtadt; la *Perle*, venant de Lubeck avec du fer & des planches; le *Jeune Jean*, venant de Middelbourg; l'*Amitié*, venant de Terver; le *Jeune Samuel*, venant de Zericzée tous trois ſur leſt.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps les Navires le *Retrouvé*, de 60 tonneaux, Capitaine *Pierre Poireau*, allant au Ferol avec du froment; la *Marie Helena*, Capitaine *Andries Wybes*, allant à Uddewalde avec du vin Nantois, de l'eau-de-vie, des verres à vîtres, du café, du vinaigre, du ſucre terré, de la cotonnade, de la toile & des mouchoirs de coton; l'*Attente*, de 100 tonneaux, Capitaine *Abraham Bredius*, allant à Roterdam avec des pierres à fuſil & du ſucre brut.

Navires en armement.

Les Navires François le *Vizon*, de 110 tonneaux, Cap. *Mazure*, Arm. MM. *Couperon* & *Courtois*; les *Deux Saurs*, de 70 tonneaux, Capitaine *la Salle*; la *Marie Anne*, de 130 tonneaux, Capitaine *Millau*, ſont en charge dans ce Port, le premier pour la Guinée, le ſecond pour Bayonne, & le troiſiéme pour Toulon.

Le Navire Etranger le *Willem & Jacob*, de 130 tonneaux, Capitaine *Arry Crabbendam*, eſt auſſi en charge dans ce Port pour Fiume; l'Interprête pour ce Navire eſt le ſieur *Odiette*.

DE BORDEAUX.

Exportation.

Quantité & qualité des marchandiſes du cru des Iſles & Colonies Françoiſes de l'Amérique, expédiées à Bordeaux pendant le mois de Mars 1767, par terre & par mer pour les Pays Etrangers; ſçavoir,

Par Terre.

Pour *Nancy* en Lorraine, 1456 *liv.* d'indigo; pour l'*Alſace*, 890 *liv.* dito; pour *Strasbourg*, 2406 *liv.* dito; pour l'*Italie*, 1940 *liv.* dito, & 1672 *liv.* de Rocou; pour la *Franche-Comté*, 3632 *liv.* d'indigo; pour *Baſle en Suiſſe*, 620 *l.* d'indigo; pour *Marſeille*, 2146 *liv.* de rocou; pour la *Souabe*, 437 *liv.* d'indigo; pour la *Suiſſe*, 557 *liv.* de café & 656 *liv.* de rocou.

Par Mer.

Pour *Hambourg*, 212 bariques 4 quarts de ſucre brut, 274 bariques 7 quarts de ſucre blanc, 23237 *liv.* d'indigo, 38195 *liv.* de café,

1466 *liv.* de rocou ; pour *Amſterdam*, 28 bariques de ſucre blanc, 28557 *liv.* d'indigo, 26993 *liv.* de café, pour *Copenhague*, 3805 *liv.* d'indigo, 4952 *liv.* de café ; pour *Dunkerque*, 17 bariques 2 quarts de ſucre blanc, 2867 *liv.* de rocou ; pour *Dantzick*, 2781 *liv.* d'indigo, 71749 *liv.* de café, 342 *livres* de rocou ; pour *Middelbourg*, 117 bariques de ſucre blanc, 285 *liv.* d'indigo ; pour *Brême*, 964 *liv.* d'indigo, 70003 *liv.* de café ; pour *Stetin*, 70 bariques de ſucre brut, 356 bariques 8 quarts de ſucre blanc, 49057 *liv.* de café ; pour *Bilbao*, 80 bariques 2 quarts de ſucre blanc, 9893 *liv.* de cacao, 926 *liv.* de rocou ; pour *Gottembourg*, 99 bariq. 22 quarts de ſucre 1427 *l.* d'indigo, 221 *l.* de café ; pour *Flensbourg*, 13409 *liv.* de café ; pour *Lubeck*, 1300 *liv.* dito ; pour *Lier*, 4386 *liv.* dito ; pour *Embden*, 49181 *liv.* dito.

Total des marchandiſes exportées pendant le mois de Mars 1767, 409 bariques 26 quarts de ſucre brut, 872 bariques 19 quarts de ſucre blanc, 72769 *liv.* d'indigo, 330003 *liv.* de café, 10253 *liv.* de cacao, & 9733 *liv.* de rocou.

Suite des Navires en Coutume pour les Iſles.

Numeros 85, les *Trois Amis* de Bayonne, Capitaine *Dominique Chauché*, Armateur M. *Audier*, Courtier le ſieur JUDE ; 86, le *Jean Pierre* de Bordeaux, Armateur M. *Duſour*, Courtier le ſieur CHEVRET ; 87 ; l'*Américain*, du Cap, Armateur M. *Hizet*, Courtier le ſieur GUIMOUNET ; 88, la *Précieuſe*, de Bordeaux, Arm. M. *Seguy*, Courtier le ſieur CHEVRET ; 89, le *Diogene* de Bordeaux, Armateurs MM. *Eeger* freres, Courtier le ſieur GUIMOUNET.

DE MARSEILLE, *le 4 Mai 1767.*

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 27 Av. au 3 Mai 1767, il eſt entré dans ce Port 48 Bâtimens François & 17 Etrangers venant de Lubeck, de Dunkerque, de Saint Valery, de Breſt, de Nantes, de la Rochelle, de Bordeaux, d'Acre, de Smyrne, de Salonique, de Corron, d'Almazaron, de Tunis, de Majorque, de Carthagêne, de Caſtellamare, de Malaga, d'Alicante, d'Almerie, de Tarente, de Calabre, de Naples, de Civita-Vecchia, de Savone, du Golfe de Lion, de Narbonne, de Porto Farino, de Georgeville, d'Olivieri, de la Bourdiguiere, de Luan, de Nice, de Frejus, d'Agde, de Cannes, de la Ciotat, de Menton & de Toulon, chargés de ſavon, d'huile, de bled, de ſoude, d'amandes, de riz, de fer, d'avirons, de jus de limon, de vin, de ſon, de légumes & de farine.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 41 Bâtimens François & 12 Etrangers. Des premiers, 2 alloient aux Colonies ; ſçavoir le *Duc de Praſlin*, Capitaine *Jules Gayet* de Marſeille, parti pour le Cap ; l'*Auguſte*, Capitaine *Paſcal Antoine* de Martiques, parti pour la Guinée. Les autres alloient à Martigues, à la Ciotat, à Saint Tropès, à Port-Vendre, à Cannes, à Bormes, à Cette, à Arles, à Agde, à Narb. en Rouſſil. à Nice, à Antibes, à Port-Maurice, à Gênes, en Corſe, en Sardaigne, en Italie, à Naples, à Palerme, en Eſpagne, à Malaga, à Barcelonne, à Majorque, au Levant, à Smyrne, à Nantes, à Rouen, à Saint Valery, chargés de diverſes marchandiſes d'épicerie, droguerie & mercerie.

DE ROUEN.

EXPORTATION.

ETAT *des grains, graines, farines & légumes ſortis de Rouen par Mer pour les Ports Etrangers & François pendant tout le mois d'Avril* 1767 ; *ſçavoir :*

Par ROUEN, 6524 quintaux 97 *l.* de farines, 1800 quintaux d'orge pour l'*Angleterre* ; 2404 quintaux 32 *liv.* de farines, 1148 quintaux 16 *l.* de feves pour l'*Eſpagne* ; 2425 quintaux de bled pour le *Ferol* ; 874 quintaux 65 *liv.* de farine pour le *Portugal* ; 2671 quintaux de bled pour *Honfleur* ; 450 quintaux dito pour *Tancarville* ; par le HAVRE, 2735 quintaux de farine, 23 quintaux d'avoine pour *Londres* ; 248 quint. de farine pour *Liſbonne* ; par FECAMP, 67 quint. 20 *liv.* d'avoine pour *Touques* ; 553 quintaux dito pour *Saint Sauveur* ; 394 quintaux dito pour *Caen*.

Total des grains, graines, farines & légumes exportés par Mer de cette Généralité dans différens Ports du Royaume & autres, pendant le mois d'Avril 1767.

Bled, 5932 quintaux ; avoine, 1037 quintaux 20 *liv.* ; orge, 1800 quintaux ; feves, 1148 quintaux 16 *liv.* ; farines, 12786 quintaux 94 *livres*.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1767.

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1767.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1767. Du Samedi 16 Mai.

AGRICULTURE.

LETTRE

De M. O. S. aux Auteurs de la Gazette.

JE vois avec grand plaiſir, Monſieur, ſuccéder aux théories & même aux pratiques ingénieuſes & recherchées d'agriculture, des diſcuſſions ſur l'agriculture ſimple & expérimentale. Nous avons pour ainſi dire commencé nos obſervations par le luxe de la ſcience, & peut-être ſommes-nous redevables à cet heureux excès de la marche ſolide que nous tenons aujourd'hui pour arriver à l'inſtruction générale.

Nous n'en ſommes encore qu'à la charrue, objet capital ſans contredit; & je vois les amateurs partagés entre la charrue de M. Deſpommiers & celle de Brie, dont M. de Sutieres fait uſage. Je crois devoir pour l'utilité publique, & par reconnoiſſance, en indiquer une qui me paroît remplir, ſoit pour les défrichemens, ſoit pour le labourage, toutes les conditions qui conſtituent un excellent inſtrument aratoire. C'eſt la charrue à verſoir uſitée dans le pays de Dreux, qui s'appelle des Gaulois, dans le pays Chartrain, & je crois dans la majeure partie de la Beauce, où il y en a cependant trois ou quatre différentes, ſuivant les cantons. Peut-être cette charrue eſt-elle la même à laquelle M. de Sutieres donne la préférence, car je ne connois pas la Brie. Mais je ſuis bien aſſuré qu'elle n'a rien de commun avec celle de M. Deſpommiers, par laquelle j'ai tenté de commencer : mais ſa pratique s'en trouva inſoutenable par la difficulté de la manier, quelque vigoureux que ſoit le Laboureur.

Celle que j'ai n'avoit pas été faite ſous ſes yeux; elle étoit conſtruite ſur le modele qu'il avoit laiſſé aux Ormes en Touraine. Depuis, lui-même en a envoyé une dans le pays mieux faite à divers égards, mais encore plus laborieuſe & intraitable que celle venue des Ormes. Pour peu qu'il ſe rencontre de reſiſtance, le Laboureur eſt jetté à l'écart avec le talon du ſep; & lors même qu'il n'éprouve pas ces violens reſſauts, il n'y a point d'hommes qui puiſſent y tenir une heure.

Nul eſprit de critique ne dicte ce récit très-fidelle d'ailleurs; je ne connois point M. Deſpommiers, j'eſtime infiniment ſon zele & ſon activité; & je me ſerois contenté d'indiquer la charrue à laquelle j'ai eu recours avec le plus grand ſuccès, ſi je n'avois été à portée de faire une obſervation qui peut être utile à la réforme indiſpenſable de celle de M. Deſpommiers, dans un des articles dont il paroît faire le plus de cas.

Le Charron des Ormes avoit de ſon autorité baiſſé les roues de 6 pouces, & comme elle s'eſt trouvée beaucoup plus maniable que l'inſtrument envoyé par M. Deſpommiers lui-même, j'ai été conduit à ſoupçonner, & j'y ſuis confirmé par des perſonnes plus habiles que moi, que la plus grande difficulté provenoit de la plus grande hauteur des roues.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

M. Deſpommiers a raiſon de dire que cette plus grande hauteur ſoulage les bêtes dans le tirage, mais le levier devient trop fort pour l'homme qui conduit l'inſtrument: & je ſuis très-perſuadé qu'avec des roues de 34 à 36 pouces, il rendroit un ſervice infiniment meilleur.

Si la charrue de M. Deſpommiers, peut ſans renchérir, acquérir toutes les propriétés de celle de Beauce, particuliérement de piquer auſſi avant, de faire les raies moins larges, & de verſer auſſi bien, ce ſera ſans contredit un très-grand avantage. Car celle que j'ai fait conſtruire au Village de Chanrond, à 4 lieues de Courvolle, me coute 60 ℔ en y comprenant un ſoc de rechange. Il eſt vrai que j'en ai peu vu en Beauce exécutées avec autant de préciſion & de propreté, & qu'elle peut durer deux générations. Au ſurplus, c'eſt la garniture conſidérable en fer qui la rend chere.

Quoique lourd, cet inſtrument ſe conduit avec une facilité ſinguliere, & n'exige aucun effort du Laboureur qui a preſque toujours une main libre. J'ai fait rompre un friche très-ancien dans une terre lourde & fort ſeche, où il ſe trouvoit de très-groſſes racines, avec deux jumens médiocres, ſans qu'elles aient paru fatiguer beaucoup. C'étoit un eſſai pour étudier les propriétés de l'inſtrument; car ce ſeroit une mauvaiſe économie d'en uſer ainſi à la longue. Mais je doute qu'il exiſte des proportions mieux combinées, & qu'il ſoit poſſible de faire de meilleur & de plus bel ouvrage, avec plus de facilité, dans une terre comme la mienne, qui eſt peſante, argilleuſe, mêlée de quelques cailloux, remplie de racines d'areſte bœuf, & de celles des arbres & arbuſtes qui encloſent les champs.

J'ai ſupprimé nombre de ces clôtures trop multipliées, & il eſt facile de concevoir qu'une charrue qui rend les meilleurs ſervices dans de pareils terreins, eſt également propre au labourage & aux défrichemens.

Je deſire que cette indication puiſſe être utile: mais je conſeillerai à ceux qui comme moi entreprendront de tranſplanter un inſtrument d'une Province dans une autre, de le faire accompagner par un bon Laboureur du Pays. Ce parti m'a réuſſi, & l'émulation le fera réuſſir par-tout, quelques diſcrets que ſoient d'ordinaire ces inſtituteurs ſur leur art. Les cauſes ſont une affaire de bon ſens; le tour de main eſt un peu plus long, mais il s'acquiert par la répétition des mêmes actes. Enfin, dans moins d'une demie ſaiſon j'ai eu deux Laboureurs déroutinés, & pluſieurs aſpirans capables d'inſpirer de la jalouſie au maître.

LETTRE

De M. D. R. N. aux Auteurs de la Gazette.

MESSIEURS,

Dans les mêmes vues du bien public, qui animent MM. de Sutieres & Deſpommiers, nous ſera-t-il permis de vous faire parvenir nos remarques ſur ce que nous venons de voir dans votre Gazette du 18 Avril N°. 31, p. 302.

La différence des charrues dont chacun de ces Meſſieurs font uſage, comme Auteurs, eſt-elle auſſi conſidérable que leur critique ſemble l'annoncer? Sont-elles toutes deux bonnes? Ou pourroient-elles être toutes deux mauvaiſes? Ils établiſſent le public leur juge, & le laiſſent ſans être inſtruit ſur l'objet de leur diſcuſſion, & ſans lui avoir montré la forme & la conſtruction qui les différencie.

Il nous paroît naturel de deſirer que deux Citoyens ſi éclairés, voiſins l'un de l'autre, conviennent entr'eux, & ſe concertent ſans partialité ſur le choix & la perfection des inſtrumens, & ſur le mieux dans les méthodes que la différence des terres peut exiger; la plus juſte proportion dans le diametre des roues, & la plus utile configuration pour le ſoc & les oreilles, ſont des problêmes dont la réſolution ſera toujours honneur à leurs lumieres.

Nous aimons à croire que les charrues dont on parle ont chacune dans leur différence leurs avantages & leur utilité en raiſon des beſoins & de la nature des terres auxquelles elles ſont deſtinées, & que de même il n'eſt point de regles univerſelles dans les méthodes de cultiver. Il n'eſt point de charrue généralement propre à tout; la variété des ſituations & celle de la qualité des terres ne permet pas l'uniformité des cultures, tout eſt relatif. Nous nous

abſtenons d'aſſurer que toutes les Provinces de France puiſſent recevoir les méthodes uſitées pour la Brie ou le Berri, parce que nos ſommes très-certains, par exemple, que dans la plus grande partie de la Province de Franche-Comté, (qui dans ſa petite étendue renferme des terres aſſez fertiles,) les meilleurs fonds veulent être labourés en planches bombées contre le ſyſtême de M. Deſpommiers, qui nous dit qu'on doit préférer les labours à plat; il eſt poſſible que ſur les hauteurs, où les terreins n'ont de fraicheur ou d'arroſemens que celle des pluies ou des roſées, les terres ne profitent pas à être bombées, parce que les eaux dérivent des deux côtés; mais dans les pays bas & plats, les fonds conſervent une humidité ſuffiſante, ſujets d'ailleurs à recevoir les eaux des parties ſupérieures, & quelquefois au débordement des rivieres voiſines. Le bombé leur eſt d'une néceſſité indiſpenſable, & tout ce qui eſt à plat ſe trouve dangereuſement noyé, c'eſt notre expérience. Que dire après cela, ſi ce n'eſt que rien n'eſt généralement vrai, & que tous moyens univerſels ne valent que dans la ſpéculation.

Que de précieux momens perdus en diſputes parmi les ſçavans! Pourquoi le beau feu de l'émulation dégénere-t-il en débats d'amour propre? La France avec ſes amateurs en agriculture, regrette la perte d'un temps dérobé à ſon inſtruction; les grands hommes oublient quelquefois que leur mérite eſt un bien de la ſociété, & qu'ils lui ſont comptables du produit.

SUITE *de la réponſe de M. Sarcey de Sutieres à M. Leroi.*

Je ne ſuis point d'accord avec M. Leroi ſur ce qu'il dit de l'uſage des bœufs, je prouverai par de bonnes expériences, plus que par des raiſonnemens, qu'avec des chevaux je ferai valoir une ferme de 90 arpens par ſol, non-ſeulement dans la Brie, mais par-tout ailleurs, à beaucoup moins de frais qu'avec des bœufs. Je prouverai encore qu'il eſt toujours préférable d'employer des chevaux, & cela par des avantages très-conſidérables dont un des principaux eſt la conſervation de la récolte. D'ailleurs, puiſque M. Leroi & M. Deſpommiers ſont ſi ſûrs des avantages de la culture des bœufs, pourquoi n'acceptent-ils pas ce que j'ai déjà propoſé; j'ai deux fermes de deux charrues chacune, & à peu de choſe près d'égalité de terrein; je leur donnerai à choiſir celles des deux qu'ils voudront; ils la feront valoir avec des bœufs en ſuivant tous leurs principes & les méthodes qu'ils nous ont tant vantés; je ferai valoir avec des chevaux, & ſuivant les principes que j'ai annoncés, celle que ces Meſſieurs ne voudront pas: déduction de tous les frais, celui qui aura le plus de bled, le plus de fourrage & dont la qualité ſera ſupérieure, recevra tous les ans cent louis de ceux qui en auront moins. Voilà le véritable moyen de donner plus d'étendue à une réfutation, & de terminer une querelle qui n'eſt déjà que trop longue. Je n'ai aucun intérêt particulier à la continuer; le bien ſeul de ma patrie m'y a engagé, m'a porté à la ſoutenir; mais après avoir fait mon devoir de citoyen, je ne me crois pas obligé à davantage. *Venez & voyez*, c'eſt tout ce que je puis répéter. Si l'on veut ſe refuſer à l'évidence, ce ne ſera pas ma faute.

Au ſujet des articles ſur leſquels je me trouve en contradiction avec M. Deſpommiers & M. Leroi, je prie ceux qui voudront ſçavoir la vérité, de déclarer ſi ce que j'ai propoſé n'eſt pas le véritable moyen de la découvrir, & ne vaut pas mieux que toutes les conſultations de Laboureurs attachés à leurs routines, & que tous les traités nouveaux de preſque tous ceux qui ont écrit ſur l'agriculture.

Si M. Leroi & M. Deſpommiers vouloient bien ſe donner la peine de venir examiner eux-mêmes mes charrues, mes différentes natures de terres, mes labours, ma façon d'enterrer & d'appliquer l'engrais, mes bleds & mes mars ſur terre, mes récoltes, la qualité de mon grain recueilli, & les fourages qui en proviennent, je ſuis très-perſuadé que ces Meſſieurs, au lieu de ne s'occuper qu'à réfuter & critiquer, ſeroient bientôt convaincus que ma méthode peut avoir le même ſuccès dans tous les pays du Royaume. Je finis par prier M. Leroi & M. Deſpommiers de vouloir bien m'indiquer où je pourrois voir leurs récoltes en bled, en grain de mars, leurs prairies artificielles; je ſerai plus convaincu par ces preuves que par tous les traités qu'ils nous

promettent ou qu'ils ont donnés. D'ailleurs, je puis bien assurer que je lis fort peu d'ouvrages sur l'agriculture, parce que je n'ai consulté & je ne consulte dans tous mes procédés que la nature, & que je suis en état de répondre pourquoi je fais telle ou telle chose.

Avant que de terminer cette réponse, je crois devoir encore dire un mot sur la *localité*, à laquelle M. Leroi dit qu'il faut avoir égard.

Pour lui prouver qu'il n'est pas fondé à dire que la culture doit être déterminée par la *localité*, j'aurois vingt exemples contraires à lui citer; je me contenterai d'en donner deux bien frappans, le premier est celui d'Annel en Picardie près de Compiegne. Toutes les terres dans ce pays étoient labourées à plat avec la charrue à tourne-oreille, & une grande partie des semences étoient enterrées à la charrue, j'ai fait labourer tous les différens sols de la Seigneurie d'Annel, qui peuvent consister à environ trois charrues, avec celles de Brie en planches plus ou moins bombées, & la semence a été enterrée à la herse. Avec ces procédés qui sont tous contraires à ceux du pays, & malgré la localité différente, la récolte des bleds de ces terres ainsi cultivées n'a point été versée comme presque toutes celles du canton; en un mot, cette culture l'a mise à l'abri des rigueurs des saisons. Le second exemple est celui de trois autres fermes dans lesquelles il y a toutes sortes de natures de terres que je laboure toutes de la même maniere, & desquelles j'ai recueilli les récoltes aussi belles, aussi saines & aussi abondantes.

La localité ne fait donc rien pour labourer toutes les natures de terres, mais on doit consulter cette localité *pour les différentes product. nécessaires, convenables & analogues aux climats & aux sols*, comme je l'ai déjà dit. Les labours peuvent donc être les mêmes dans toutes les *différentes natures de terres*. Fin.

École vétérinaire de Lyon.

Cette École donne chaque jour des preuves authentiques de son utilité. Malgré les idées avantageuses que le public s'étoit formées de cet établissement, on peut dire qu'il voit ses espérances surpassées. Les bestiaux de quelques Paroisses de cette Province, ont éprouvé dans le courant du mois dernier, ce que peuvent des Maréchaux instruits, dont la pratique sage & éclairée, a pour base la théorie la plus sûre.

Une maladie épidémique dans les bestiaux, portoit déjà l'effroi dans l'esprit des habitans de la Paroisse de Sainte-Catherine-sur-Riverie, lorsque M. *Dervieux de Goiffieux, Subdélégué de M. l'Intendant*, demanda un Eleve pour en arrêter le progrès. En conséquence de cette demande, faite par M. l'Intendant, le *sieur Chanut* fut envoyé sur les lieux, & il reconnut bientôt que la maladie regnante étoit une véritable peripneumonie. L'ouverture des cadavres confirma son sentiment.

Nous n'entrerons point dans le détail du traitement curatif & préservatif, dont il a laissé une instruction très-circonstanciée entre les mains du Curé & du Syndic de la Paroisse; nous dirons seulement qu'il a gueri tous les animaux confiés à ses soins; tandis que ceux traités par les Maréchaux du pays, ont généralement tous été la victime de leur ignorance. Ce témoignage paroîtra peut-être outré; mais le certificat livré au *sieur Chanut*, signé par M. *Tissot*, Curé de la Paroisse de Sainte-Catherine-de-Riverie, & par M. *Dusurgey*, Syndic de la même Paroisse, ne laisse rien à desirer à ce sujet.

Ce certificat n'a sûrement pas de quoi nous surprendre, après les succès des Eleves de l'École dans plusieurs autres Provinces du Royaume, où ils ont été appellés par MM. les Intendans. L'Auvergne, le Bourbonnois, les Provinces de Bourgogne, de la Rochelle, de Saintonge, du Poitou, du Dauphiné, *&c. &c. &c.* ont été témoins de leur réussite, & nous pourrions dire que sans leurs secours, les bestiaux auroient souvent ressenti les effets de plusieurs fâcheuses épidémies, qui s'annonçoient avec autant de malignité, que celle qui dévasta nos Provinces en 1748.

MANIERE

De traiter les chevaux morveux, par M. Larché.

Je divise mon traitement en deux temps,

le premier dure 26 jours & le ſecond 18.

Le premier conſiſte dans l'uſage de 8 paquets de poudre numérotés qui ſe donneront en breuvage, & de 16 boules qui ſe donneront en poudre dans le ſon.

Le ſecond dans l'uſage de 32 boules qui ſe donneront auſſi dans le ſon ſoir & matin.

Observation

Dans les 26 premiers jours de traitement on verra à vue d'œil tous les ſymptomes de la morve diſparoître, les chancres ſe diſſiperont, les glandes ſe fondront, la morve, d'épaiſſe, gluante, jaunâtre, verdâtre, ou ſanguinolente qu'elle étoit, ſera toute autre; enfin on verra par l'efficacité des remedes, la gueriſon prochaine de l'animal.

Comme le particulier qui auroit des chevaux morveux héſiteroit peut-être à les faire traiter dans la crainte de ne pas réuſſir, pour cet effet je lui laiſſe la liberté de ne prendre que les remedes du premier traitement, leur efficacité l'engagera à prendre ceux du ſecond.

Les remedes du premier traitement coutent 40 ℔. Ceux de ſecond 32 ℔.

Premier Traitement.

On commencera par ſaigner le cheval, & le jour de la ſaignée on lui donnera matin & ſoir un lavement d'eau & de ſon dans lequel on mettra 2 onces de catholicum.

Le lendemain de la ſaignée on lui donnera pendant huit jours, tous les matins à jeun, une pinte de vin blanc dans lequel on aura mis infuſer pendant 24 heures un des 8 paquets numérotés, en commençant par le N°. 1. Après avoir pris ce breuvage, on le laiſſera au filet 2 heures, & enſuite on lui donnera à manger.

Le lendemain du dernier breuvage, on lui fera prendre à jeun une des 16 boules, pilée & mêlée dans du ſon frié; lorſqu'il l'aura mangé, on lui donnera à déjeuner, & le ſoir on lui mettra dans du ſon une once de foie d'antimoine.

On continuera ainſi pendant 16 jours de ſuite.

Le vingt-cinquiéme jour du traitement on le laiſſera repoſer, on lui fera donner deux lavemens matin & ſoir.

Le vingt-ſixiéme jour, après l'avoir tenu au filet pendant 6 heures, on lui donnera de grand matin la purgation ſuivante.

On prendra une livre de *bon miel* qu'on fera cuire ſur un feu lent, lorſqu'il s'épaiſſira on jettera dedans deux onces *d'aloës*, ſi le cheval eſt d'une taille ordinaire; deux onces & demie pour un cheval de caroſſe, & trois onces pour de gros chevaux.

Après que cet *aloës* aura cuit un inſtant avec le miel, & qu'on l'aura bien incorporé, on y mêlera, après l'avoir retiré du feu, une once & demie de la rapure de *corne de cerf*.

Pour lui donner cette purgation, on lui levera la tête, on lui tirera la langue hors de la bouche, & on lui mettra ſur la racine la groſſeur d'un maron de cette compoſition, & on la lâchera dans l'inſtant pour qu'il puiſſe l'avaler; on continuera ainſi juſqu'à ce qu'il l'ait toute priſe ſans en rien perdre; on le laiſſera enſuite encore au filet pendant 16 heures, après leſquelles on lui donnera pendant 48 heures, pour toute nourriture du ſon de trois heures en trois heures.

Auſſi-tôt qu'il commencera à ſe purger, on le promenera en main un quart d'heure quatre à cinq fois dans la journée.

Si cette purgation n'avoit fait aucun effet, on la réitérera quatre à cinq jours après en augmentant la doſe d'*aloës* d'une demi-once.

Après que le cheval aura été purgé, on commencera le ſecond traitement.

Nota. Pendant ces 26 premiers jours de traitement, on aura attention de lui ſeringuer tous les jours dans les nazeaux, une fois le matin & une le ſoir, de l'eau fraiche, & après l'avoir ſeringué, on en imbibera une éponge qu'on y introduira avec le pouce le plus haut qu'on pourra, pour les déterger de la morve épaiſſe qui pourroit y être attachée, & s'il y a des chancres, on preſſera deſſus vivement pour les faire ſaigner, après quoi on les reſinguera de nouveau.

Pendant ceſdits 26 jours, on lui donnera tous les trois jours par les nazeaux, une heure avant ſon dîner, le tiers d'une chopine meſure de Paris, de la décoction de la ſeconde écorce d'*aulne*, vulgairement appellée *verne*, avec un demi quarteron d'*huile d'olive*, & après le lui avoir donné, on le promenera un quart d'heure en main la tête baſſe.

Lorſqu'il ſera rentré à l'écurie, on reſtera auprès de lui pour pouvoir lui tirer des nazeaux & de la bouche la matiere épaiſſe dont il ne pourra ſe débarraſſer facilement, on ſera ſurpris de voir ce qu'il jettera; on commencera à lui donner ce breuvage du jour de la ſaignée, & ſi les breuvages le fatiguoient trop, lui ôtoient l'appétit, on ne doit point s'en inquietter, mais on peut tarder d'un jour.

Pendant ces 26 jours on lui lavera matin & ſoir la bouche avec beaucoup d'ail pilé & incorporé avec vinaigre & ſel, ce qu'on aura attention de ne pas oublier.

Maniere de faire la décoction d'écorce d'aulne.

On prendra deux bonnes poignées de la ſeconde écorce d'aulne, & la plus fraiche que l'on pourra trouver, on la coupera par petits morceaux, & on l'infuſera 24 heures dans deux pintes d'eau, après quoi on fera bouillir le tout juſqu'à la réduction d'une pinte, ſur laquelle on jettera une nouvelle pinte d'eau fraiche, que l'on réitérera juſqu'à trois fois, la pinte reſtante étant paſſée on en donnera la quantité que j'ai marquée ci-deſſus.

On obſervera, ſi le cheval a des glandes, de les frotter deux fois par jour avec l'onguent ſuivant, & on les tiendra chaudement avec une peau d'agneau.

On prendra 4 onces de baſilicum qu'on fera fondre avec une once d'onguent divin, le tout étant fondu, on le retirera du feu, & on y mêlera 3 onces de theriaque. (*a*).

COMMERCE.

DE LONDRES, *le 5 Mai 1767.*

LEs Directeurs de la Compagnie des Indes ont indiqué pour le 6 de ce mois une Aſſemblée générale dans laquelle on aſſure qu'ils doivent expoſer aux Actionnaires un nouveau projet d'arrangement concerté entr'eux & le Gouvernement, & auquel il y a, dit-on, grande apparence que l'on s'arrêtera. En voici la teneur.

La Compagnie donnera au Gouvernement pendant trois années conſécutives, une ſomme de cinq cents mille livres ſterl. chaque année, payable de ſix en ſix mois.

A l'expiration de ce terme, ou plutôt s'il eſt poſſible, elle produira un compte de tout ſon revenu territorial & de tous les droits qu'elle perçoit, déduction faite de ſes dépenſes militaires & autres, & on réglera ſur ce compte ce qu'elle devra payer par la ſuite.

On délibérera dans le même temps ſur la prorogation du terme de ſa chartre.

Du moment préſent, le Gouvernement va commencer à s'occuper des moyens d'augmenter & d'étendre le commerce de la Compagnie, pour le mutuel avantage, & de la Nation, & des Actionnaires, & à prévenir la contrebande en diminuant les droits, & en accordant des remiſes en faveur de l'exportation; ce qui ſera le plus ſûr moyen d'augmenter le revenu, puiſque les Hollandois, les Suédois & les Danois, ne pourront plus être les concurrens de la Compagnie pour le commerce du thé, ainſi qu'ils l'ont été juſqu'ici, à la faveur des grandes quantités de thé qu'ils apportoient en Europe, & qu'ils faiſoient paſſer en fraude en Angleterre. La Compagnie aura auſſi l'avantage d'acheter ſon thé d'autant moins cher en Chine.

Enfin, pendant les trois années prochaines, le dividende (qui devoit être de 10 pour cent ſuivant les délibérations priſes par la Compagnie il y a quelques mois) ne ſera que de huit pour cent, & il ne pourra être augmenté aprés que par le conſentement du Parlement, ſur une Requête qui lui ſera préſentée à cet effet, & où on lui fera voir que la Compagnie eſt en état de payer un plus fort dividende.

Depuis le 23 Mars juſqu'au 14 d'Avril, il eſt entré dans la Tamiſe pluſieurs Vaiſſeaux chargés de froment qui venoient de l'étranger. Leurs cargaiſons conſiſtoient en 55762 quarters. La plus grande partie de ces grains a été achetée pour fournir les marchés d'Angleterre.

On a importé dans la Capitale depuis le 25 de Mars, juſques & compris le 11 Avril,

(a) *On donnera le ſecond traitement dans l'ordinaire prochain.*

8696 quintaux de ſuif. Le prix de cette denrée a diminué de 10 deniers & demi par vingt livres.

CHANGES A PARIS.

M. 1767.	*Lundi 11.*	*Mar. 12*	*Mer. 13.*
Amſterdam.	55 1/8 . .	. . . .	. . . .
Londres. .	32 . . .	. . . .	. . . .
Hambourg.	169 . . .	. . . .	. . . .
Madrid. .	15 3 6 4	. . . .	. . . .
Cadix. . .	15 2 . .	. . . .	. . . .
Livourne. .	94 3/4 95 .	. . . .	. . . .
Lyon Pâq.	3 8e. 1/4 .	. . . .	. . . .

MANUFACTURES

De draps & draperies de la Généralité de Caen.

On a fabriqué à Caen, à Bayeux, à Vire, à Condé, à S. Lo, à Cherbourg & à Valogne pendant les ſix derniers mois de l'année 1766, ſix mille ſix cent quinze pieces d'étoffes de laine, tant en draps qu'en ſerges, étamines, *&c.* ce qui fait en valeur 488305 l.

Dans le pareil ſemeſtre de l'année précédente, on avoit fabriqué ſept mille trente-quatre pieces d'étoffes de laine, eſtimées 533500 ℔.

Le préſent ſemeſtre eſt moins fort de 419 pieces & la valeur eſt moindre de 45195 ℔.

Toiles & toileries marquées dans la Généralité de Caen.

On a viſité & marqué pendant les ſix derniers mois de l'année 1766, dans les différens Bureaux de cette Généralité 13193 pieces de toiles & toileries, eſtimées 924, 306 ℔.

Dans le pareil ſemeſtre de 1765, on en avoit marqué 13596, qui avoient été eſtimées 973189 ℔. La diminution du dernier ſemeſtre de 1766, en comparaiſon du pareil de 1765, eſt de 403 pieces, & la valeur de 48883 ℔.

AVIS.

L'établiſſement du Bureau du Comeſtible a eu pour but de procurer aux Cultivateurs & aux Marchands un moyen ſûr & facile de vendre leurs denrées, & aux particuliers celui de les avoir à meilleur marché, ou au moins d'une qualité ſupérieure. Les riches ſur-tout, & les perſonnes aiſées y trouveront à moins de frais tout ce qui tient au luxe de ſubſiſtance.

Ce Gazetin annonce les choſes comeſtibles de quelqu'eſpece qu'elles ſoient dans tout le Royaume, & même chez l'étranger, avec le prix, lorſque l'objet en a un déterminé, & comme il paroît tous les mois, on a la liberté d'y faire inſérer les obſervations qui y ſont relatives, & les variations qu'éprouvent les productions de la terre par les temps & les circonſtances.

Il annonce auſſi les bois à vendre, les étangs à pêcher, l'avoine, le lin & toutes les graines dont la récolte intéreſſe les propriétaires des terres.

Le Bureau s'eſt fait une loi de reprendre ſans exiger de dédommagement, les objets qui ne conviendroient point aux particuliers qui les ont demandés.

Il fait paſſer dans la Province & les Campagnes les denrées qui lui ſont demandées, & ce n'eſt pas un médiocre avantage pour les Provinces qui ont des productions ignorées hors de leur étroite enceinte, que la connoiſſance qu'en donne le Gazetin : cette connoiſſance leur procure un débouché qu'elles n'avoient pas.

Le public peut être aſſuré que les objets demandés ſeront toujours pris dans leur ſource, & que le bureau préférera de manquer une commiſſion plutôt que de tromper le public lorſque la choſe ne ſe trouvera pas dans le pays qui lui donne de la réputation.

Cet établiſſement eſt encore dans ſon berceau, mais par l'utilité dont il a déjà été pour ceux qui y ont eu recours, on peut hardiment conjecturer que cette utilité deviendra plus ſenſible à meſure que les connoiſſances s'étendront, & que la confiance s'affermira.

L'abonnement pour le Gazetin eſt de 6 ℔ pour une année, & il eſt rendu partout franc de port. On s'adreſſe à M. Duré, Directeur du Bureau, rue du Mail, à Paris.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 13 Mai 1767.*

L'Or à 23 k. 31. 32^{e}. *l'once* à	98#	10ß	
Or à 20 karats, *l'once* à . .	82	10	
L'argent à 11 d. 20 g. *le m.* à .	53	17	6
Idem de 11 d. 10 g. à . . .	51	17	6
Piaſtres le marc, ...	48	12	6

EXTRAIT DU JOURNAL D'ALTONA.

Traité des bâtimens qui ſe font dans l'eau par Jean Iſai Silberſchlag, Paſteur de l'Égliſe du Saint Eſprit à Magdebourg, & Membre de l'Académie Royale Pruſſienne des Sciences à Berlin, avec des planches, à Leipſick, chez Gaſpard Fritſch 1766, petit vol. in-8°,

Cet ouvrage auſſi utile qu'intéreſſant, & qui fait beaucoup d'honneur à l'Auteur, a paru pour la premiere fois il y a déjà quelques annés. Le Baron de Hohenthal, a fait voir dans la préface de ce livre l'importance du ſujet. C'eſt lui qui a donné occaſion à ce traité par un prix de vingt ducats qu'il a propoſé pour cet effet du temps que M. *Silberſchlag* étoit encore prédicateur à *Wolmerſleben*. M. Silberſchlag eſt le premier qui ait frayé le chemin dans cette nouvelle ſcience, & qui nous en ait donné un ſyſtême. elle mérite que des gens qui ont de l'expérience & des connoiſſances, s'occupent ſérieuſement du ſoin de l'étendre de plus en plus. M. Silberſchlag ne traite que de l'architecture hydraulique ſur les fleuves, ſans s'étendre aucunement ſur celle qui regarde la mer, les Vaiſſeaux, moulins & autres objets ſemblables compris dans le ſens étendu de ce terme. Son ouvrage eſt diviſé en deux parties. La théorique & la pratique; la premiere traite ſous quatre chapitres différens de la nature intérieure des fleuves, de la hauſſe & de la baiſſe de leurs eaux, de leur rapidité & de leur lit. L'autre contient ſeize chapitres.

Il ne nous eſt pas poſſible de donner plus de détails du contenu de cet excellent traité, les matieres qui s'y trouvent ſont en ſi grand nombre & d'une ſi grande importance, qu'il n'y a preſque point de paragraphe qui ne renferme quelque choſe d'intéreſſant. La maniere profonde & ſolide dont elles ſont traitées, ſuppoſe une très-grande connoiſſance des mathématiques & de la phyſique, & il eſt néceſſaire pour les bien entendre, de conſulter à meſure les planches. Le ſçavant Paſteur ſoutient que chaque fleuve eſt une grande nape d'eau dont la plus grande partie eſt cachée ſous terre le long des rivages & que ſon lit n'eſt autre choſe que le canal qui ſert à l'affluence & à la décharge des eaux: propoſition très-remarquable, mais qui juſqu'à préſent n'a gueres été priſe en conſidération, ni dans la phyſique, ni dans l'architecture hydraulique.

FINANCES.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiem^{t}. de Mai.
Marſollier,	14^{e}.	M.	19
d'Eaubonne,	37^{e}.	L.	20
De la Bretaiche,	40^{e}.	L.	20

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai. 1767.	*Lundi 11.*	*Mardi 12.*	*Mercredi 13.*
Ac. des Indes. .	1300. 5 . .	1305	1300 . . .
Emp. de la Com.	387	387	387 . . . .
Prom. à 5 p $\frac{0}{0}$. .	24	. . . . .	24 2m . . .
Prom. à 4 p $\frac{0}{0}$. .	39 $\frac{1}{2}$	39 $\frac{1}{2}$	. . . . .
Ac. des Fermes.	772 $\frac{1}{2}$ 70 . .	765. 70 . .	772 $\frac{1}{2}$ 70. . .
Amortiſſement.	20 $\frac{1}{2}$ . . .	. . . . .	20 $\frac{1}{2}$ 22. 20m .
2 ſ. p. l. du Dix.	20 $\frac{1}{2}$ . . .	. . . . .	. . . . .
3^{e}. Loterie. .	29	29	30 . . . .
Annuités. . .	394	394 95. . .	394 . . . .
Coup. d'An. .	75	75	75 . . . .
Emp. de 50 mil.	32 $\frac{1}{2}$	33 32 $\frac{1}{2}$ . .	33. 2m 32 $\frac{1}{2}$ 1m
Emp. de 30 mil..	34	34	34 . . . .
Col. 1759. . .	33 $\frac{1}{2}$	33 $\frac{1}{2}$	34 . . . .
Canada. . .	38 $\frac{1}{2}$ 39 2m. .	38 $\frac{1}{2}$ 39. 40. 10m	39 . . . .
4^{e}. L. Epoques.	28. 10^{e}. 33 . .	28 $\frac{1}{2}$	28 $\frac{1}{2}$ . . . .
Nouette. . .	32. 32 $\frac{1}{2}$ 2m. .	32 32 $\frac{1}{2}$ 2m .	32. 32 $\frac{1}{2}$ 2m. .
Ac. de la caiſſe .	1040 dupl. 60 .	1040	1040 . . .
CONTRATS.			
Sur la Ville.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
A 4 p $\frac{0}{0}$. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
3 p $\frac{0}{0}$ ſur les Cui.	49 49 $\frac{1}{2}$ . . .	. . . . .	. . . . .

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 39.

DE DUNKERQUE, *le* 1^er^. *Mai* 1767.

LES prix de diverſes marchandiſes ſont les mêmes que dans le dernier état donné dans le Supplément de la Gazette N°. 37.

PRIX DES CHANGES, *du* 21 *au* 30 *Avril* 1767.

Londres à 2 uſances, de 22 liv. 7 ſols à 22 l. 8 ſols *la livre ſterling.*

Amſterdam à 2 uſances, de 212 liv. 10 ſols pour 100 florins B.

Paris à 2 uſances, 1 pour cent de perte.

Idem à courts jours, au pair.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 21 au 30 Avril 1767, il eſt entré dans ce Port 15 Navires François, 6 Anglois, 4 Hollandois, 1 Suedois & 2 Danois; ſçavoir, la *Marie Françoiſe* du Conquet, Capitaine *François Daniel*; l'*Haleine* de Dunkerque, Capitaine *Chriſtriaen Rickman*; la *Charlotte* de Honfleur, Capitaine *Guille Robert Taveau*; la *Marie Thérèſe* de Dunkerque, Capitaine *Nicolas Maerten*, venant de Londres; la *Petite Fanchon* de Calais, Capitaine *Louis Matté*, venant de Calais, tous cinq ſur leſt; le *Sainſcy* de Dunkerque, Capitaine *François Auguſtel*, venant de Rouen chargé de 40 monts de plâtre; la *Liberté*, de Dunkerque, Capitaine *Jacobus de Ror*, venant de Nieuport chargé de 400 peaux de veaux, 30 ballots de côtes de tabac, 68 bottes de tabac en feuilles & d'autres marchandiſes; le *Saint Mathieu* de Dunkerque, Capitaine *Mathieu Bacleman*, venant d'Etapes chargé de bois à brûler; l'*Ortolan* de l'Iſle-Dieu, Capitaine *Luc Chauvet*, venant de Barcelonne chargé de 134 pipes & 18 demi-pipes d'eau-de-vie; la *Sainte Barbe* de Brehat, Capitaine *Arthur Giquet*; la *Bergere* de Plaſſac, Capitaine *Arnaud Piſtolet*, venant de Charente chargé de 50 pieces, 146 tierces d'eau-de-vie, 7 ballots de papier; la *Marie Françoiſe* de l'Iſle-Dieu, Capitaine *Jean Cadou*, venant de Gizon avec des noiſettes; la *Marie Joſeph* du Conquet, Capitaine *Marc Duboſq*, venant de Seudres; l'*Eliſabeth* du Conquet, Capitaine *Joſeph Lamuzel*; la *Marie Catherine* de Molenne, Capitaine *Noel Jouſſet*, venant des Courants d'Oleron chargés de 241 muids 18 boiſſeaux de ſel; des Anglois, 2 venoient de Glaſcow chargés de 326 boucauts de tabac en feuilles; 1 de Corck ſur leſt; 1 de Sperata avec 140 demi-pipes d'huile, 7 caiſſes de citrons & 1 caiſſe d'oranges; 1 de Sunderland avec du charbon de terre; & 1 de Cicheſter avec du plomb, de la litharge & d'autres marchandiſes; des Hollandois, 1 venoit de Schiedam chargé de 72 pieces de genievre, 28 caiſſes & 6 bariques de ſucre & autres marchandiſes; 1 de Hambourg chargé de laine, d'azur, de fer blanc, de corinthes, de verres & d'autres march. 1 de Terver chargé de thé, d'étain en ſaumon & de diverſes march. 1 d'Amſt. chargé de mercerie, de quincaillerie, de fromages, de jambons, d'azur, de cire & autres; 1 Suedois venoit de Gottembourg avec du thé, de la porcelaine, des planches, 2414 barres de fer, 50 tonnes de brai & d'autres marchandiſes; des 2 Danois, l'un venoit d'Oſterſen & l'autre de Chriſtiania, chargés tous deux de planches de ſapin.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 41 Navires François, 4 Anglois & 2 Hollandois; des Navires François il y en avoit 1 du Conquet, allant à Marennes; 1 de Rouen, allant à Honfleur ſur leſt; 1 de Dunkerque, allant à Saint Sebaſtien chargé de tabac en carottes; 2 de Dieppe, dont l'un allant à Londres, l'autre à Rameſgate; 2 de Dunkerque, dont l'un allant à Portſmouth & l'autre à Londres, chargés tous quatre de 2890 razieres de bled; 1 de Molenne, allant à Marennes ſur leſt; les 33 autres, tous de Dunkerque allant en Iſlande chargés de ſel en tonnes & de tonnes vuides pour faire la pêche de la morue; des 4 Anglois, 3 alloient à Londres & 1 à Colcheſter chargés d'eau de-vie & d'autres marchandiſes; des 2 Hollandois, l'un alloit à Oſtende, & l'autre à Hambourg chargés de vin, de côte de tabac, d'huile de colſat & d'autres marchandiſes.

Les Navires François faiſoient enſemble l'encombrement de 3040 tonneaux; les Anglois, celui de 378 tonneaux; les Hollandois, celui de 130 tonneaux.

DE L'ORIENT, *le* 4 *Mai* 1767.

La Flute de la Compagnie des Indes l'*Outarde*